SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4 488 750 000 F CFA

Siège Social : BOUAKE - 01 BP 607 BOUAKE 01 RCCM CI-BKE-62-B-73

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 23 juin 2011, à l'Hôtel PULLMAN (ex-SOFITEL, non loin de la BCEAO), à onze (11) heures 00 GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et approbation des comptes dudit exercice.
- 2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- **4.** Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011.
- **5.** Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué cinq (05) jours au moins avant l'Assemblée.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance, ou adressés à la SITAB - DIRECTION GENERALE - 01 BP 724 ABIDJAN 01.

Les Actionnaires sont informés que les documents prescrits par la loi et les statuts sont tenus à leur disposition à l'adresse ci-dessus, pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION